



Supplément à CIAL-ALAI

BI-MENSUEL

Prix au Numéro 5FF

**BIOSAL**

Bulletin D'Informations Ouvrières et Syndicales de L'Amérique Latine

Bul. N° 6

31 mars 1979

ANNEE 1



## BRESIL: MOUVEMENT DE GRÈVE CROISSANT

I . Le 1er mars 200.000 ouvriers métallurgistes ont commencé une grève générale à Sao Paulo, juste deux jours avant que le nouveau gouvernement militaire de Joao Baptista Figueriedo n'assumait le pouvoir, pouvoir qui depuis 1974 est aux mains des militaires au Brésil.

Les travailleurs et les syndicats des cordons industriels des villes de Sao André, de Sao Bernardo, de Sao Caetano et de Diadema ont appuyé dès le début la grève et les manifestations qui ont eu lieu à Sao Paulo. Les travailleurs syndiqués réclament une augmentation salariale de 78%, les représentants patronaux de leur côté, offrent seulement 63%. Mais le point le plus conflictif est celui de la reconnaissance des commissions d'entreprises (de la représentativité des délégués syndicaux) ; sur ce point-là, le patronat ne veut absolument pas céder.

Aussi de leur côté, les 90.000 professeurs du Brésil ont lancé une grève illimitée le 12 mars. Ils réclament un salaire minimal de 8.000 cruzeiros (équivalent à 350 dollars) et aussi l'instauration de 12 heures de cours par semaine.

II . La ville de Sao Paulo et sa banlieue sont devenues le centre industriel du Brésil, d'où la grande importance du mouvement des métallurgistes. Il faut tenir compte que 70% de la production métallurgique est donnée dans la région actuellement en grève.

En ce qui concerne la production, le secteur métallurgique représente un tiers de l'industrie de transformation, industrie de transformation représentant le 76,6% de l'industrie général.

Le syndicat des métallurgistes de Sao Paulo dit représenter 850.000 ouvriers, dans la grève actuelle la participation est, approximativement, de 350.000 ouvriers.

Dans la population prolétarienne du Brésil la plus grande branche est composée par les ouvriers métallurgistes, transports, énergie électrique. Dans tout le Brésil ces secteurs de l'économie occupent plus d'un million de personnes ; la plupart sont des ouvriers. Les employés de bureau,

les techniciens et les cadres chargés des activités de contrôle et de programmation dans la production, constituent aussi une grande masse salariale. Un exemple : parmi les 3.600 salariés de l'usine d'origine nord-américaine Caterpillar, à Sao Paulo un tiers sont des techniciens ou des cadres.

III . Le Brésil a connu divers processus sociaux : ceux de Getulio Vargas et son successeur Jango Goulart — autoritaires et national-populistes — ; le «desarrollismo» et «miracle économique» ; il a eu la pénétration du capitalisme financier international et investissements de transnationales, parmi eux, USA, Japon, Allemagne . . . Marché Commun Européen. En dépit de cela, le Brésil a affirmé une structure économique dépendant et un modèle social également dépendant de nouveau type. Parallèlement le mouvement ouvrier est arrivé à un tel point de développement qu'il est maintenant suffisamment fort pour mettre en question «la démocratie restreinte» proclamée par le pouvoir officiel.

En 1943 existait la «loi de consolidation des lois du travail», une loi laborale et syndicale inspirée de l'époque de Mussolini en Italie : contrôle des syndicats par l'Etat, destitution des représentants ouvriers, illégalité des grèves et des manifestations. Mais, actuellement, avec le régime militaire, la répression s'est plus encore accentuée sur les droits d'expression, les mouvements syndicaux et les ouvriers.

Depuis 1964 la dictature se caractérise par les réglementations, les fraudes électorales et les farces politiques. Par exemple : dans la Constitution de 1946, le droit à la grève est théoriquement reconnu et en plus il est réaffirmé par la Constitution de 1967 et l'Amendement constitutionnel numéro 1 accordé par la Junte militaire en 1969, sauf «dans les services publics et les activités essentielles, déterminées par la loi».

En réalité, les lois qui réglementent le droit de grève apportent un si grand nombre de restrictions qu'elles finissent par le rendre inexistant. Droit de grève : les interdictions et les sanctions. Au Brésil la grève est interdite dans

40P.9802

les secteurs d'activités suivantes : administration publique, service de l'eau, des égouts, énergie électrique, pétrole, gaz, banques, transports, communications, chargement et déchargement, hôpitaux, dispensaires et maternités, pharmacies et drogueries, et industries considérées essentielles pour la « Sécurité Nationale » (elles sont définies par décret présidentiel). A ces dispositions fait suite une série des pénalisations et des sanctions.

IV . Comme on l'a déjà vu, le point le plus conflictif est celui de la représentativité des commissions d'usine et de la reconnaissance du délégué syndical (c'est le problème aussi dans la plupart des pays en Amérique Latine) : il s'agit d'avoir une représentativité directe, d'être élu par les bases, de l'intérieur même de la classe ouvrière. Le patronat ne peut pas accepter un tel enchaînement : permettre la structuration des syndicats, donner la possibilité de liaison entre les ouvriers et ses dirigeants. Ils connaissent bien les exemples des mouvements ouvriers d'Argentine ou de Bolivie (comme dans d'autres pays d'Amérique Latine) : malgré les directions bourgeoises pseudo-populistes, la bureaucratisation, ils représentent une grande force et ils ont un énorme pouvoir de reconstruction même sous les gouvernements de totalitarismes militaires.

Tant le patronat national et étranger, que les représentants de la dictature militaire connaissent cette réalité concrète et pour cela ils maintiennent leur refus de reconnaître les représentants syndicaux.

Les travailleurs, de leur côté, tiennent à demander l'existence publique et légale d'un délégué syndical avec la légitimité, la stabilité et la représentativité reconnues officiellement.

Les syndicats, parfois, porteurs d'un « vice bureaucratique » dont ont hérité certains dirigeants syndicaux, ce qui les a même conduits à se rendre complices du gouvernement militaire.

Cet ainsi que s'est instaurée une caste bureaucratique dans les syndicats : au Mexique on l'appelle « el charrismo », en Argentine on parle de la direction des « éléphants blancs » . . . au Brésil c'est le syndicalisme des « pelegos ». On a déjà parlé (voir BIOSAL No. 1) du recul des « pelegos » au V Congrès de la Confédération des travailleurs de l'Industrie, l'année dernière. Les tendances démocratiques des syndicats au Brésil se sont restructurées à partir de ce Congrès.

Déjà les conséquences de la grève des métallurgistes en 1978 plus celle qui se développe actuellement, révèlent l'importance du secteur métallurgique. Monsieur Mario Enrique Somonsen (Ministre d'Hacienda pendant le gouvernement du général Geisel, et Ministre de la Planification dans le cabinet de son successeur, général Figueriedo) pendant une réunion officielle et en présence du futur Ministre du Travail M. Murillo Macedo, Somonsen a fait la suggestion d'incorporer l'industrie métallurgique dans la zone de Sécurité Nationale. Son objectif est clair : tenir les travailleurs métallurgistes dans la réglementation interdisant les grèves ; c'est un bel exemple de la position d'un Etat militaire, au côté des classes dominantes et des intérêts étrangers.

V . Les travailleurs métallurgistes en grève ont déjà acquis la possibilité d'établir des conversations directes entre les représentants syndicaux et les représentants du patronat ; avant, le gouvernement militaire interdisait une telle possibilité.

Le gouvernement a déclaré illégale la grève d'après la législation syndicale actuelle ; mais même ainsi, quelques évêques ont appuyé publiquement les travailleurs. C'est un fait significatif par rapport aux contradictions hiérarchiques de l'Eglise, manifestées à la dernière conférence épiscopale en Puebla (Mexique).

Face à la possibilité du système capitaliste de mettre en place certains mécanismes pour faire face à ses propres problèmes vitaux, comme le chômage dans les pays d'Europe, il est aussi important d'analyser les phénomènes socio-économiques internationaux qui ont permis au Brésil un développement industriel dépendant : l'accumulation du produit national, les investissements extérieures, l'implantation de filiales des compagnies transnationales et aussi des multinationales. En conséquence l'ensemble des salaires qui en 1964 était de 8 millions d'ouvriers est en 1978 de presque 17 millions d'ouvriers. De ce total il a, approximativement, plus d'un demi-million d'ouvriers qui dépendent d'usines françaises ou simplement d'usines ayant le concours d'inversions françaises.

L'Etat accorde chaque année une augmentation des salaires, dérisoire. La grève du 1er Mai 1978 avait éclaté comme protestation à cette mesure gouvernementale. Cette grève a duré jusqu'au mois de juillet dans divers secteurs économiques, et a atteint près d'une centaine d'usines de Sao Paulo et des ses alentours. Les noms des entreprises touchées montrent clairement leur caractère étranger et l'importance de la pénétration financière au Brésil : Volkswagen (la plus grande usine productrice d'automobiles du Brésil et de l'Amérique Latine) ; Ford, Général-Motors et Chrysler (Nord-américaines), Mercedes Benz et Saab-Scania ; chacune avec plus de 10.000 ouvriers. Il y eu aussi les usines du Rio de Janeiro, Santos, etc. . . : Fiat, Sidérurgique Belga-Minière, Equipement Clark ; Otis ascenseurs, Krupp, Pirelli, etc., etc. . .

VI . Même si ce qu'ont obtenu les syndicats et les travailleurs n'a pas complètement satisfait les demandes des grévistes, c'est une démonstration du pouvoir syndical et prolétarien au Brésil. Ce mouvement a permis une plus grande prise de conscience, la mise en place d'une organisation plus structurée et plus dynamique. Les luttes pour les revendications immédiates se lient aux luttes pour les droits syndicaux et aux exigences de démocratisation du pays.

Un exemple : la lettre ouverte des syndicats des métallurgistes de Sao Bernardo comme additif à une convocation de solidarité avec les travailleurs. Dans cette lettre, les travailleurs et les syndicalistes se prononcent comme partie intégrante de la « lutte de tous les démocrates qui combattent pour les libertés, pour l'amnistie, pour la Constituante et pour l'implantation du véritable Etat de droit ».

## SAINT DOMINGUE:

### BIOSAL INTERVIEW DE L' A.D.P.

— Nous voudrions connaître, en résumé l'histoire des luttes et de l'organisation syndicale des professeurs dominicains.

— L'Association dominicaine de professeurs (ADP) surgit des nécessités mêmes des travailleurs de l'éducation et devient, dès sa naissance, un instrument de lutte efficace pour les revendications de ce secteur social, si important, et pour l'application des solutions au système d'enseignement périmé de notre pays.

L'ADP est créée au début 70, c'est une organisation syndicale démocratique et de masse, elle est marquée, dès son origine, d'un caractère progressiste. En 1972, notre syndicat lance la première lutte de masse, au niveau national, du corps enseignant, pour la titularisation et l'échelle mobile des salaires des travailleurs de l'éducation ; ce projet fut élaboré par l'ADP et l'Université autonome de Saint Domingue (UASD).

La grève de 72 fut une grande leçon : elle nous a appris que seule la lutte unitaire et de masse est payante ; et notre syndicat a obtenu, lors de ces journées, la solution de revendications d'ordre économique.

Par la suite, en 1976, nous avons organisé des manifestations importantes et des arrêts de travail dans tous le pays, protestant contre le non-renouvellement des contrats aux enseignants.

Depuis lors, l'ADP a dirigé de nombreuses journées de lutte et d'action. Le nombre de ses adhérents a augmenté considérablement, et le syndicat est devenu aujourd'hui une solide institution avec 59 sections dans un grand nombre de villes ; nous sommes reconnus, aussi bien au niveau national, qu'au Secrétariat d'Etat au Travail.

— Selon nos informations, le syndicat d'enseignants a effectué, ces derniers mois, des manifestations en appui à des revendications importantes. Par exemple, il y a eu au mois de décembre 78, une rencontre syndicale suivie d'une manifestation. Pouvez vous expliquer le détail de ces luttes et l'organisation qui en découle.

— Les enseignants de Saint Domingue ont été mobilisés par l'ADP et ont constitué un cahier de charges revendicatives. Jusqu'au 8 décembre dernier, nous avons établi un plan de lutte cherchant à accroître la propagande et la diffusion de notre lutte. Cette première étape pris fin par une marche de plus de 2.000 instituteurs et enseignants qui partit du siège de l'Université d'Etat et se dirigea vers le Ministère de l'Education.

Le 26 janvier, l'ADP proposa un nouveau plan de lutte qui incluait des actions plus pratiques, plus probantes et

plus efficaces ; des assemblées dans toutes les sections du pays, des réunions dans les municipalités, des assemblées régionales où l'on a remis aux autorités du Ministère le cahier de revendications établi par les enseignants de la région. A tout cela, s'ajoute les marches, les piquets de grève, les arrêts de travail, etc. ; et même la grève générale, si cela devient nécessaire.

— Quels sont les liens de l'ADP avec le reste du syndicalisme dominicain ?

— L'ADP est une organisation syndicale qui a adopté, lors de son premier Congrès, les principes du syndicalisme classiste.

L'un des axiomes de base de ce type de syndicalisme est la pratique permanente de la solidarité de classe avec tous les travailleurs, de Saint Domingue comme de l'étranger.

En application de ce principe, notre organisation maintient des liens fraternels et solidaires avec tous les travailleurs et leurs organisations, sans que cela signifie l'abandon d'un esprit critique à toute déviation de la pratique syndicale.

Ainsi, nous dénonçons la création, par le gouvernement, de l'Union Générale des travailleurs dominicains (UGTD), car nous croyons que les travailleurs doivent se grouper en association, pour la défense de leurs intérêts, indépendantes du patronat et du gouvernement.

Exercer la solidarité de classe, au sens le plus large du terme, est la règle qui guide les relations de l'ADP avec les autres composantes du syndicalisme dominicain. Finalement, nous devons signaler que nous sommes affiliés à la Centrale Générale des travailleurs (CGT).

— Quelle interprétation avez vous de l'évolution politique et social à partir des élections de Mai 1978 et du nouveau gouvernement Guzman ?

Le changement de gouvernement est un fait politique indéniable, il est donc logique qu'il ait des répercussions sur la vie du pays. Ainsi, l'avènement d'un nouveau gouvernement a eu des effets sur l'ensemble des secteurs syndicaux de notre pays.

La politique du gouvernement Guzman, en ce qui concerne les travailleurs, peut se résumer ainsi : d'une part, ne pas satisfaire les justes revendications des ouvriers, et d'autre part, empêcher, par tous les moyens, la lutte des travailleurs pour des améliorations sociales et politiques.

Pour le premier point, et dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement propose aux travailleurs une « trêve sociale » ce qui signifie, d'après les propres paroles du Secrétaire

Général du parti au pouvoir, le PRD «*que les travailleurs doivent se serrer la ceinture jusqu'à la stabilisation du régime*», et ceci n'est rien d'autre que la poursuite de la politique anti-ouvrière et anti-populaire du régime de Balaguer. Celui-ci, au cours de douze années de pouvoir dictatorial, bloqua les salaires pendant que les multinationales et les patrons de la grande bourgeoisie obtenaient des bénéfices immenses grâce à l'exploitation accrue des travailleurs.

Aujourd'hui, le blocage des salaires imposé par Balaguer pendant 12 ans continue sous le régime de Guzman à travers la «*trêve sociale*».

Pour le deuxième point, nous pouvons dire que le gouvernement, non seulement réprime les organisations populaires, mais a aussi créé, grâce à son parti le PRD, une centrale syndicale jaune afin de diviser et d'empêcher l'organisation des travailleurs dominicains.

Cette centrale, dont nous parlions précédemment, l'UGTD, a à sa tête deux députés du PRD. Il faut signaler, en plus, que dans les bureaux de l'administration d'Etat,

on incite les employés et les ouvriers à adhérer aux sections de cette centrale, violant ainsi, de façon flagrante, les accords internationaux de l'OIT, que l'Etat dominicain a signé.

L'objectif de division du mouvement syndical est l'un des aspects les plus saillants de la pratique politique syndicale de ce nouveau gouvernement.

Par de tels faits, il se montre alors comme le défenseur des intérêts de la grande bourgeoisie dominicaine liée à l'impérialisme américain.

De la même manière, il apparaît comme l'ennemi des travailleurs et des couches populaires, qui trompées par des fausses promesses au cours de la campagne électorale, ont assuré, grâce à leurs votes, la défaite de la dictature et le succès du PRD, aux élections de mai 78.

José Hallal  
Secrétaire de Finances

Celio Guerrero  
Secrétaire de Propagande

du Comité Exécutif National

## EL SALVADOR: GRÈVES ET MANIFESTATIONS

Depuis quelques mois le syndicat de la «*Constancia S.A.*» (entreprise de mise en bouteilles) demandait à la direction la hausse de salaires et des améliorations de conditions de travail. La direction avait rejeté toutes les revendications des travailleurs. Devant ce refus, le 25 février les travailleurs en assemblée générale ont décidé d'entreprendre une grève avec occupation de locaux.

Cette grève a déclenché un large mouvement de solidarité parmi la population de San Salvador. Le samedi 10 mars le Bloc Populaire Révolutionnaire (B.P.R.) a appelé à des manifestations de soutien aux grévistes. Il y a eu des rassemblements dans le secteur-est de la capitale où sont situés les usines de la «*Constancia S.A.*».

Le gouvernement dictatorial d'El Salvador dirigé par Carlos Humberto Romero, a réagi avec foracité et bruta-

lité contre les manifestants. La presse locale a fait état de plusieurs morts et blessés.

Ce conflit laboral de la «*Constancia S.A.*» fut déclaré illégal par le Ministère de Travail et l'armée a menacé de déloger les travailleurs par la force. La riposte populaire ne se fit guère attendre et le dimanche 11 mars le B.P.R. a organisé des nouvelles manifestations de soutien et protestation contre la répression de la veille. Des membres de B.P.R. ont occupé pacifiquement la cathédrale métropolitaine en signe de solidarité avec les grévistes.

Le président de la République dans un message transmis à la radio nationale a menacé le peuple de décréter l'état de siège et le couvre-feu, ajoutant que le gouvernement disposait de tous les moyens nécessaires pour maintenir l'ordre. Le secteur-est de la capitale où sont situés les

Suite dans le prochain numéro

Le C.I.A.L. est un Centre d'Information et d'études dont le but est de contribuer à la connaissance en France et en Europe de la réalité latino-américaine. Il fait partie depuis 1975 du Centre de Recherches de l'Université de Paris VIII - Vincennes. Il s'est constitué en Association sans but lucratif en vertu de la Loi française de 1901. L'Agence Latino-américaine d'Information (ALAI) est une corporation sans but lucratif fondée en 1976. Elle a son siège à Montréal et une équipe de correspondants dans plusieurs pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Le Bulletin CIAL-ALAI est une co-production publiée en français tous les quinze jours sur la base du travail d'information d'ALAI et l'apport du Collectif de Syndicalistes Latino-américains (CIAL) pour le Supplément BIOSAL. Le prix de l'abonnement annuel est, en France: Institutions 165 FF, Individus 105 FF, Prix Spécial Etudiants 65 FF. A l'étranger: Institutions 40 US. Dlls., Individus 25 US DLLS. et Etudiants 15 US Dlls. Les chèques doivent être faits au nom de CIAL N° de Compte 221-49-0407 Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts. Agence Vincennes - Defrance. 94300 Vincennes. FRANCE. Toute correspondance concernant les abonnements sera adressée à CIAL 1 rue de Panama. 75018 Paris. FRANCE. La correspondance et les abonnements concernant les publications ALAI en espagnol doivent toujours être adressées au siège d'ALLAI à Montréal.

Directeur de publication : Michel Beaud. CIAL 1, rue de Panama, 75018 Paris. Imprimé à la reprographie du Centre de Recherche de l'Université de Paris VIII. Dépôt légal 1er trimestre 1979. N° Editeur : 001. N° Imprimeur : A001.